



Accompagner les personnes en continu et activer les réseaux L'aide à la création d'entreprises à Saint-Priest (Rhône)

Pour répondre à la demande d'habitants s'adressant à son service économique afin d'obtenir un appui à la création de leur activité, la ville de Saint-Priest a mis en place dès 1998 un dispositif d'accompagnement des porteurs de projet, allant de l'accueil à l'aide au montage de projet et à la recherche de locaux. Aujourd'hui ce dispositif, le Dace (dispositif d'aide à la création d'entreprises) est porté par la mairie et a permis la création de 115 entreprises. Un modèle de mobilisation des partenaires sur un territoire, avec une implication forte de la ville.

LE CONSTAT de départ : la création d'activité constitue un véritable parcours du combattant, en raison des nombreuses démarches à effectuer, du manque de connaissance qu'ont les personnes des structures à activer... L'objectif du Dace est donc de faciliter les démarches et les rencontres avec les intervenants et de jouer ainsi le rôle de « fil rouge » tout au long du processus de création, et cela dans une volonté d'articulation des logiques économiques et sociales sur un territoire.

UNE ACTION DE PROXIMITÉ POUR UN PUBLIC MAJORITAIREMENT EN RECHERCHE D'EMPLOI

Le Dace fonctionne autour d'un lieu ressources situé en rez-de-chaussée d'un immeuble de Bel Air, un quartier d'habitat social sur lequel le contrat de ville a engagé des diversifications d'usages. Le Dace est animé par un professionnel de l'entreprise, Patrick Buttafoghi, et depuis peu par une deuxième chargée de mission, Sylvie Passelaigue (en tout 1,2 équivalent temps plein). Y sont reçus tous les porteurs de projet de la ville, sans autre critère de sélection, sachant qu'une attention particulière est portée aux publics les plus éloignés de l'emploi.

15 % des porteurs de projet sont bénéficiaires du RMI et 50 % de l'ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi). Ils représentent à l'arrivée environ 25 % des créateurs d'activité (les autres étant retournés à la recherche d'emploi). On note par ailleurs que 80 % des créateurs sont des hommes et que de nombreux jeunes font appel au Dace. La conjoncture économique actuelle ne semble pas refroidir les candidats, puisqu'il n'y a jamais eu autant de demandes.

Un important travail a été fourni pour faire connaître la structure dans la ville : un document d'information a été réalisé et chaque mois le journal municipal, *Couleurs*, publie un article sur un créateur. « Ça permet aux gens d'identifier la personne, qu'ils connaissent souvent car elle est du même quar-

tier, et de se dire : "s'il l'a fait, pourquoi pas moi ?" 50 % des gens viennent suite à ces articles » précise P. Buttafoghi. Le bouche-à-oreilles a également beaucoup fonctionné, et si le démarrage a été long, courant 2000 le Dace avait atteint son rythme de croisière.

UN ACCOMPAGNEMENT DU CRÉATEUR À PLUSIEURS NIVEAUX

L'objectif recherché est, au-delà de l'accueil, de permettre la création d'une entreprise viable. Cela passe par l'aide au montage de projet et à la recherche de financements et de locaux; le suivi avant et après la création juridique et l'orientation vers des spécialistes (comptable, juriste), des structures financières de prêt (banques, plateformes d'initiatives locales pour le financement, etc.).

P. Buttafoghi sollicite dans certains cas les travailleurs sociaux, les professionnels de l'emploi et de l'insertion économique (en particulier le Plie) pour les personnes ayant besoin d'un soutien à plusieurs niveaux. Il souligne que le rôle du Dace n'est pas de « vendre de la création d'entreprises » mais bien d'essayer de trouver la réponse la mieux adaptée à chaque situation individuelle. Cela peut passer par le retour au salariat, par la formation, etc.

Si la création d'entreprise apparaît comme la meilleure solution, P. Buttafoghi participe ensuite à la réflexion sur le projet – tout en évitant de se substituer à la personne dans ses choix –, apporte au futur créateur des éléments de formation en matière de gestion, de culture commerciale et l'accompagne sur le terrain pour repérer les locaux, etc. Le Dace met en outre des moyens à disposition des futurs créateurs : téléphone, photocopieur, ordinateur et imprimante, ainsi que de la documentation (fiches métiers réalisées par l'APCE, agence pour la création d'entreprises). Un suivi de deux ans est prévu, mais en général P. Buttafoghi reste en contact avec les créateurs plus longtemps.

UNE LOGIQUE DE RÉSEAU

L'essentiel du travail repose sur la mobilisation des réseaux, notamment de financements. Dans un premier temps, la ville de Saint-Priest a cofinancé le dispositif avec le Grand Lyon (contrat de ville), l'État (Fonds de revitalisation économique) et l'Europe (précédent programme Pic Urban). Aujourd'hui le Plie et la ville de Mions (dont certains habitants utilisent le Dace) participent également. La plupart des structures intervenant dans la création d'activités et



l'accompagnement des demandeurs d'emploi constituent aussi des partenaires privilégiés : outre la Ville, qui soutient fortement la Dace, la direction du travail, la Préfecture, l'ANPE, les chambres consulaires et des structures de financement comme l'Association pour le droit à l'initiative locale (Adie) et Rhône développement initiatives (RDI). Les professionnels de l'emploi et du social sont, comme on l'a vu, largement mobilisés, et les chambres consulaires, l'union régionale des Scop... apportent un appui technique au montage du projet. Selon Katherine Bazouin, ancienne chargée de mission Pic Urban à la Préfecture du Rhône, le projet a su créer une conjonction d'envies de travailler ensemble, et petit à petit un dépassement des logiques sectorielles. Autre exemple, le Dace travaille régulièrement avec l'équipe du contrat de ville, qui assume le portage des dossiers de financements, l'aide à la mise en forme et de réflexion sur les évolutions du dispositif. Grâce à cette collaboration, le Dace a par exemple obtenu la prime régionale à l'innovation. L'OPHLM est également partenaire car il possède tous les locaux commerciaux du quartier et sait tenir compte pour établir les loyers des spécificités des « créateurs ». Le Dace travaille par ailleurs avec des coopératives d'emplois : celle de Bron (Élycoop), créée en 2000, et celle de Lyon (Cap Services), en orientant vers elles les porteurs qui rentrent dans leurs créneaux. Les dispositifs sont donc complémentaires. Actuellement, un nouveau partenariat se développe avec le CRDR (centre de ressources en développement rural) et les « sites de proximité » en milieu rural. En effet, on a fait le constat d'un manque de locaux en milieu urbain pour les futurs créateurs ; or le milieu rural en dispose et souhaite accueillir des activités. Des locaux vont donc être mis à disposition des créateurs en milieu rural.

UN DISPOSITIF EFFICACE ET ADAPTÉ

Selon les premiers éléments de bilan, depuis l'ouverture du Dace en juillet 1998, plus de 500 personnes ont été reçues (130 en 2002), une centaine suivies et 115 entreprises créées, sachant que l'objectif de départ était de six par an. Elles concernent les secteurs du commerce, des services, du bâtiment et de l'industrie, avec une très forte évolution depuis l'année dernière vers l'artisanat (qui représente aujourd'hui 50 % des entreprises créées). Plusieurs se sont développées et ont créé des emplois. Pour l'instant, on compte très peu de faillites (environ une dizaine sur les 115), sachant que beaucoup existent

depuis plus de 4 ans. De plus, l'arrêt peut avoir plusieurs types d'explication, comme la conjoncture, le retour au salariat suite à une proposition intéressante, les problèmes entre associés, etc. Selon P. Buttafoghi, « *l'accompagnement aboutissant à une création d'entreprise revient environ à 2 000 € (budget du Dace rapporté au nombre de créations), ce qui est relativement faible si on le compare aux coûts des formations à la création d'entreprises proposées par la Région (sachant tout de même que le suivi assuré par le Dace est moindre en termes de temps et de moyens)* ». Par ailleurs, un club de créateurs a été mis en place, qui leur permet d'échanger sur leurs expériences et de s'intégrer dans le milieu local, même s'ils ne disposent que de peu de moyens. Une fois par trimestre, des repas de créateurs sont organisés autour d'un thème, avec l'intervention d'un spécialiste. Cela permet aux créateurs de mieux se connaître. Il est envisagé à l'avenir de développer l'information en direction des acteurs sociaux de l'agglomération pour faciliter la détection et l'accueil des personnes désireuses de monter un projet. L'expérience a déjà fait école, avec par exemple la ville de Décines qui a mis en place le même dispositif (pour l'instant une journée par semaine). Enfin, des efforts de développement vont être faits en direction des nouveaux métiers et des nouvelles technologies, mais également de l'économie solidaire.

Le succès du Dace repose sur un important accompagnement de terrain, une implication dans la vie locale et une capacité de mobilisation de tous les types de subventions. Cela nécessite de la part de l'animateur de ce type de structure à la fois une bonne connaissance du milieu économique et de ses réseaux et une qualité relationnelle permettant de s'adapter aux problématiques individuelles. Ainsi, le Dace est parvenu à rejoindre une « clientèle » de personnes en recherche d'emploi et parfois en grande difficulté. ■

Violaine PINEL

Budget 2003 : 73 700 €

Ville de Saint-Priest (4 300 €), État (FRE sous réserve : 15 000 €), Grand Lyon (Contrat de ville : 12 200 €), ville de Mions (commune voisine, dont certains habitants bénéficient de l'accompagnement du Dace : 7 620 €), Plie (4 570 €). Les locaux sont prêtés par la ville, qui paie également les charges. Le poste « personnel » représente 80 % des dépenses.

→ Patrick Buttafoghi : (0)4-78-20-91-73, fax : (0)4-78-20-62-58